REGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPE DU 19 DECEMBRE 2026 :

Article 1 :

L'association Mezzo-Forte organise un concours de soupe le 19 décembre 2026 au 4 Passage du Palais à St Marcellin. Le concours débutera à 15h et se terminera à 16h30 avec la remise des prix. La chorale de Mezzo-Forte interprétera pour l'occasion quelques chansons.

Article 2 :

Le concours est ouvert à tous : petits et grands, cuisiniers ou non ! (Une seule candidature par famille !)

Article 3 :

Le nombre de candidats est limité à 8.

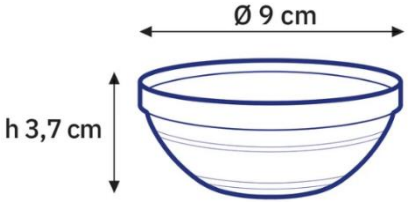
Article 4 :

L'inscription gratuite doit se faire obligatoirement avant le 1 décembre 2026 en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le transmettant à l'adresse mail : contact@mezzo-forte.fr

Article 5 :

Seules les soupes maisons, chaudes ou froides sont acceptées (soupes en brique ou en sachet interdites) et en quantité suffisante pour être distribuées aux deux jurys (professionnel et public) (minimum 2 litres)

Par souci d'équité, les soupes seront toutes servies dans des coupelles « Gigognes » DURALEX (12,5cl) fournies par Mezzo-Forte.



Article 6 :

La préparation de votre soupe se fera à la maison, nous mettrons à votre disposition le matériel nécessaire pour la réchauffer.

Article 7 :

Chaque participant s'engage à ce que la soupe soit préparée dans des conditions d'hygiène irréprochable.

Article 8 :

Les candidats seront accueillis à partir de 14h30. Ils exposeront leur soupe sur une table déjà en place, où ils devront faire figurer le nom de leur soupe ainsi que les ingrédients afin d'éviter toutes réactions allergiques. Chaque soupe présentée sera numérotée afin de faciliter le vote par le jury.

Article 9 :

Un jury de professionnels déterminera après concertation la soupe qu'il préfère. Le public sera également amené à voter pour déterminer ses soupes préférées. (Un bulletin de vote sera remis à chacun pour inscrire ses trois soupes préférées).

Article 10 :

Des prélèvements de chaque soupe seront effectués à 15h et distribués au jury professionnel.

Article 11 :

Les soupes gagnantes seront : celle choisie par le jury professionnel et celle ayant totalisé le plus de points après dépouillement du vote du public. En cas d'égalité de vote, le jury de professionnel déterminera le vainqueur.

Article 12 :

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement. Les modalités du concours ne pourront donner lieu à aucune contestation. En cas de force majeure l'association Mezzo-Forte se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Il n'y aura pas de remboursement des frais engagés par les candidats au concours de soupe.

Jury et évaluation des soupes :

- Les soupes prélevées avant la dégustation du public sont anonymisées pour le jury.
- Tous les membres du jury évaluent les soupes à l'aide d'une grille qui comporte 6 critères (goût, texture, présentation, créativité, senteur, satisfaction globale) notés de 1 à 5 points (1 pour « très moyen », jusqu'à 5 pour « excellent »). Le cumul des notes pour chaque concurrent permet de déterminer la soupe la plus appréciée.
- Tous les participants recevront un lot de consolation
- Les gagnants recevront des bons d'achat « Mon cœur de commerce » à hauteur de 50€

Nom : Date et Signature :

Prénom :

☐ Je souhaite participer au concours de soupe organisé par Mezzo-Forte et j'accepte les modalités de ce concours.